

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 377

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER EN CONSTRUCTION

FINALITE	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	3° Sciences et techniques	DOMAINE D'ÉTUDES	19° Sciences de l'ingénieur et technologie
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation débouchant sur le grade de Bachelier en Construction (Options : Bâtiment, Génie Civil, Technologie du bois) est organisée dans le cadre du Décret du 31 mars 2004 de la Communauté française, définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. Il y est précisé que les objectifs généraux de ce type d'enseignement sont : « Préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation ».

La formation de bachelier en Construction (Options : Bâtiment, Génie Civil, Technologies du bois) organisée par l'enseignement supérieur de type court correspond au niveau 6 du cadre européen de certification. En effet, les bacheliers en Construction doivent savoir gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, en faisant preuve de responsabilité dans la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles. Ils seront aussi amenés à prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif.

Les bacheliers en Construction, quelle que soit leur option, seront tout particulièrement sensibles, par la nature de leur formation, aux valeurs sociétales et surtout aux principes du développement durable et à la responsabilité, dans ces matières, des entreprises qui les emploient.

Suivant sa spécialité, le bachelier en construction sera capable de participer à la conception ainsi qu'à la réalisation de projets dans le secteur de la construction :

Dans le cadre de la conception, son intervention se fera spécifiquement au niveau de la définition des méthodologies de travail, de la planification des activités et de l'analyse de situations sous ses aspects techniques et scientifiques

Dans le cadre de la réalisation, il organisera et coordonnera les activités des différents corps de métiers en veillant au respect de contraintes budgétaire, réglementaire, de sécurité et de qualité.

Que ce soit au niveau de la conception ou de la réalisation pratique d'un projet de construction, le bachelier en construction sera amené à :

- élaborer des croquis ;
- estimer des coûts ;
- réaliser ou exploiter des études topographiques et des travaux d'inspection et de mise à l'essai de matériaux de construction ;
- évaluer les performances et la sécurité d'un ouvrage ;
- choisir les matériaux en fonction de leurs caractéristiques ;
- assurer la coordination des projets.

Le bachelier en construction sera employé par :

- les entreprises des différents secteurs de la construction : entreprises générale, spécialisée ou de préfabrication ;
- les industries de fabrication de matériaux et les industries extractives (carrières, marbreries, centrales à béton,...) ;
- les sociétés de services (transports, télécommunications, énergies,...) ;
- les administrations et organismes parastataux (Service public de Wallonie, Services Travaux des Provinces et des Communes, Fonds des bâtiments scolaires, Intercommunales, Sociétés de distribution d'eau, Sociétés de logement social,...) ;
- les bureaux d'études, les laboratoires d'essais de matériaux, les bureaux de contrôle et les centres scientifiques et techniques.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Communiquer et informer :

- Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- Utiliser le vocabulaire adéquat
- Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- Utiliser une langue étrangère.

2. Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques :

- Elaborer une méthodologie de travail
- Planifier des activités
- Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.

3. S'engager dans une démarche de développement professionnel :

- Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Développer une pensée critique
- Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel.

4. S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations :

- Respecter le code du bien-être au travail
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Intégrer les différents aspects du développement durable.

5. Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes :

- Elaborer des croquis, des schémas, des plans, des prototypes ou données de fabrication à partir de concepts préliminaires, d'esquisses, de calculs d'ingénierie, de devis et autres données
- Estimer les coûts nécessaires à la réalisation de projets sur base des plans, spécifications et offres
- Réaliser des études topographiques ou les exploiter en vue de recueillir des données pour la réalisation de projets ou d'assurer leur implantation
- Evaluer les performances et la sécurité d'un ouvrage existant ou en construction
- Réaliser ou exploiter des travaux d'inspection et de mise à l'essai de matériaux de construction
- Choisir les matériaux en fonction de leurs caractéristiques, des règles et techniques de mise en œuvre.

6. Organiser le travail :

- Planifier et organiser l'activité en veillant à respecter le budget
- Respecter la réglementation inhérente au domaine de la construction, des marchés publics ou de l'immobilier
- Coordonner et contrôler les activités des différents corps de métier et des sous-traitants
- Assurer la gestion de la maintenance et de la sécurité.